

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 18 mars 2024
Date d'affichage : 18 mars 2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Votants : 14
Absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS-CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stéphanie, SOUDAIS Chantal LECOUTEUX Anne-Marie, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, Éric LECOURT Sophie (*arrivée à 19h30*) REINHOLD David

Etaient absents excusés : LAMY Eric

Etaient absents : 0

Monsieur TOURMENTE Moise a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

23 – Délibération pour le recensement des chemins ruraux.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 9 février 2023, celui-ci a décidé de lancer la procédure de recensement des chemins ruraux sur le territoire communal, ceci conformément aux nouvelles dispositions prévues par la loi n° 2022-217 dite « 3DS » et par l'article L.161-6-1 du code rural et de la pêche maritime qui stipule notamment que ce recensement et son tableau récapitulatif ne peuvent être entérinés qu'après enquête publique.

Le conseil municipal est donc invité à prendre connaissance de l'inventaire qui a été effectué et du projet de dossier qui sera soumis à l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve le projet de dossier d'enquête publique, contenant notamment les pièces suivantes :

- Une note explicative
- Le tableau récapitulatif issu de l'inventaire
- La carte des chemins ruraux inventoriés sur le territoire communal
- Les plans de tous les chemins

Autorise Monsieur le Maire à procéder à tous les actes afférents, notamment à signer l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête et à désigner la personne qui assurera la fonction de commissaire enquêteur.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moise



Le Maire, MACE Dominique

